



**PAR COURRIEL**

Le 25 mai 2023

Diana Miles  
Présidente

Linda Lacroix  
Registraire et chef de la direction

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto (Ontario)  
M5S 0A1

**Objet : Urgence pour une représentation équitable des francophones au sein du conseil  
d'administration de l'OEEEO**

Madame Miles,  
Madame Lacroix,

Nous communiquons avec vous pour vous partager nos inquiétudes et notre déception face à l'absence d'une représentation du système d'éducation francophone au sein du conseil d'administration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEEO). À titre d'organisme de règlementation de l'enseignement en Ontario, l'OEEEO se doit de représenter de façon juste et équitable l'ensemble de ses membres, incluant les francophones, afin de s'assurer d'offrir des services qui répondent à leurs besoins.

Nous tenons à rappeler que le règlement 345/96 en application de la Loi sur l'OEEEO stipule que « au moins un membre du conseil [...] soit francophone ». Cela dit, nous demandons une représentation juste et équitable des deux systèmes d'éducation de langue française au sein du conseil de l'OEEEO, car nous sommes d'avis que, le simple fait de parler français ou d'être francophone ne signifie pas pour autant que la personne maîtrise les particularités, les besoins et les attentes des systèmes d'éducation de langue française de l'Ontario. Il ne fait nul doute que l'absence de cette lentille du système d'éducation de langue française au sein de l'OEEEO se fait ressentir dans le contexte de la pénurie du personnel enseignant, où nous apprenons que 30 % des nouveaux membres francophones de l'OEEEO ne renouvellent pas leur adhésion après cinq ans, qu'il y a eu des retards importants en lien avec le processus d'accréditation du programme de l'Université de l'Ontario français (UOF) et qu'il y a un écart significatif avec les anglophones qui ont déjà amorcé leur travail en lien avec le développement de leur Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) alors que la documentation n'est toujours pas disponible en français.

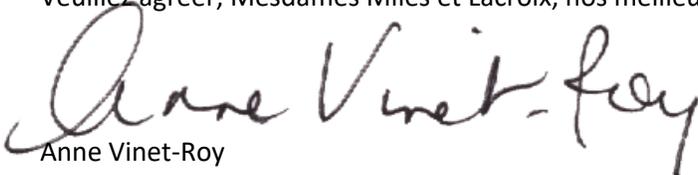
Vous n'êtes pas sans savoir que nous vous avons déjà partagé à plusieurs reprises nos inquiétudes et notre déception sur la représentation inéquitable des francophones au sein de votre gouvernance et dans certains de vos services ou activités. En plus de l'absence d'une représentation des conseils scolaires de langue française au sein du conseil d'administration de l'OEEQ, nous dénonçons aussi les délais plus longs pour les membres afin d'obtenir des services en français lors d'appels téléphoniques au service à la clientèle, l'offre de formation quasi-inexistante en français pour accompagner les membres lors de mesures disciplinaires ou autres, le programme de prévention sur les mauvais traitements d'ordre sexuel offert en janvier dernier dont la qualité du français était si piètre que des éléments étaient complètement incompréhensibles; et finalement l'absence des francophones lors de vos consultations en 2019 portant sur vos processus et votre structure de votre gouvernance.

Comme vous le savez, l'éducation est la pierre angulaire de l'épanouissement de nos communautés francophones. Une représentation équitable et juste du système d'éducation de langue française au sein du conseil de l'OEEQ est d'autant plus importante pour nous assurer que les droits et les intérêts des francophones soient entendus et défendus. Nul besoin de rappeler que nous devons nous assurer de travailler collectivement à assurer la pérennité du système d'éducation de langue française qui est sans contredit un moteur d'innovation et de croissance pour l'ensemble de notre province.

Nous sommes confiants que nous pourrions compter sur votre compréhension des enjeux particuliers des membres francophones qui vivent dans un contexte minoritaire afin de vous assurer de les représenter équitablement au sein de votre organisation comme ils sont en droit de recevoir.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention portée à notre demande et demeurons à votre disposition pour répondre à toute question.

Veuillez agréer, Mesdames Miles et Lacroix, nos meilleures salutations.



Anne Vinet-Roy

Présidente, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)



Jean-Pierre Michaud

Président, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)



Jean-François Bard

Président, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)

- p.j. Feuille sur la gouvernance à l'OEEQ
- c.c. Anne Lavoie, [alavoie@aefo.on.ca](mailto:alavoie@aefo.on.ca)  
Jennifer Lamarche Schmalz, [dg@agefo.ca](mailto:dg@agefo.ca)  
Benoit Dussaut, [benoit@adfo.org](mailto:benoit@adfo.org)

# Représentation des systèmes scolaires de langue française au conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)

## ENJEU

Absence de représentation des deux systèmes scolaires de langue française au conseil de l'OEEO.

## Contexte

Historiquement, trois postes du conseil de l'OEEO étaient dédiés à la représentation du système scolaire de langue française. Depuis la mise en œuvre de la nouvelle structure de gouvernance de l'OEEO, aucun francophone représentant un système scolaire de langue française ne siège au conseil.

L'OEEO, du fait de son mandat, a un impact direct sur ce qui encadre la réalité professionnelle du personnel enseignant, des directions d'école et des gestionnaires de l'éducation. Dans ce contexte, le conseil l'OEEO ne doit pas exclure la réalité particulière du monde de l'éducation de langue française dans ses discussions et ses prises de décision.

## Nomination des membres du conseil

Le règlement de l'Ontario 345/96 : Nominations prévoit que « au moins un membre du conseil [...] soit francophone ». Le règlement ne précisant pas que cette personne doit représenter un système scolaire de langue française, qu'il soit catholique ou public, il est envisageable que ce membre puisse être, par exemple, un membre de l'Ordre travaillant dans une école d'immersion, une ou un francophile s'auto-identifiant comme francophone, ou encore une ou un francophone qui inscrit ses enfants dans une école anglaise et vit essentiellement en anglais.

## Autoréglementation

Bien que le principe d'une profession qui se contrôle elle-même implique la participation des principaux groupes de membres de cette profession à ses instances, deux des quatre systèmes scolaires de l'Ontario ne sont pas représentés au sein de la première instance de l'OEEO.

## Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario (PAL) et article 23 de la Charte canadienne

La PAL reconnaît l'importance de « répondre, en contexte minoritaire, aux besoins spécifiques de la communauté de langue française de l'Ontario et de ses institutions éducatives ». Cette reconnaissance, qui s'inscrit dans la continuité de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, doit s'étendre à la participation active de représentantes ou de représentants des CSLF à l'instance première de l'organisme de réglementation de la profession enseignante.

## Solutions

Nous croyons que l'absence de membres des CSLF prive le conseil de l'OEEO de la perspective de toute une communauté scolaire qui vit des réalités distinctes étant donné le contexte minoritaire dans lequel elle évolue, ce que le ministère de l'Éducation devrait reconnaître. L'AEFO, l'ADFO, l'AGEFO et le CODELF sont d'avis que le règlement 345/96 devrait être modifié afin que les deux systèmes d'éducation de langue française soient représentés au conseil de l'OEEO.



Association des directions et directions  
adjointes des écoles franco-ontariennes

**BY EMAIL**

May 25, 2023

Diana Miles  
Chair of Council

Linda Lacroix  
Registrar & CEO

Ontario College of Teachers  
101 Bloor Street West  
Toronto ON M5S 0A1

**RE: Urgent need for equitable Francophone representation on the OCT Council**

Dear Ms. Miles,  
Dear Ms. Lacroix,

We are writing to share our concerns and disappointment over the lack of representation from the French-language education system on the Council of the Ontario College of Teachers (OCT). As the regulator of the teaching profession in Ontario, the OCT has a duty to fairly and equitably represent all of its members, including Francophones, to ensure that it is providing services that meet their needs.

We would like to point out that Regulation 345/96 under the *Ontario College of Teachers Act* stipulates that “at least one member of the Council [...] is Francophone.” That being said, we are calling for fair and equitable representation of the two French-language school systems on the OCT Council, as we believe that simply speaking French or being a Francophone does not mean that the person has an in-depth knowledge of the particularities, needs and expectations of Ontario’s French-language school systems. There is no doubt that the absence of this French-language system lens within the Ontario College of Teachers is felt in the context of teacher shortages when we consider that 30% of new Francophone OCT members do not renew their membership after five years, that there have been significant delays in the accreditation of the Université de l’Ontario français (UOF) program, and that there is a significant gap in relation anglophones who have already begun developing their Supervisory Officer’s Qualification program (SOQP), while the documentation is still not available in French.

.../2

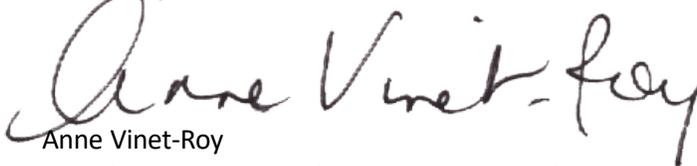
We have already shared our concerns and disappointment with you on a number of occasions regarding the inequitable representation of Francophones within your governance and in some of your services or activities. In addition to the lack of representation of French-language school boards on the OCT Council, we also deplore the longer wait times for members to obtain services in French when calling Customer Service, the virtually non-existent training offered in French to support members facing disciplinary or other measures, the quality of the French for sexual abuse prevention program offered last January, which at times was so poor that some elements were completely incomprehensible; and finally, the absence of Francophone input during your 2019 consultations on your governance processes and structure.

As you know, education is the cornerstone of the development of our Francophone communities. Fair and equitable representation of the French-language education system on the OCT Council is all the more important to ensure that the rights and interests of Francophones are heard and defended. Needless to say, we must work collectively to ensure the sustainability of the French-language education system, which is undoubtedly a driver of innovation and growth for our entire province.

We trust that we can count on your understanding of the unique issues facing Francophone members living in a minority context to ensure that they are fairly represented within your organization, as they are entitled to be.

We thank you in advance for addressing our request and are available to answer any questions you may have.

Sincerely yours,



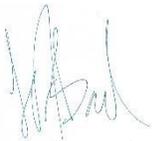
Anne Vinet-Roy

President, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)



Jean-Pierre Michaud

President, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)



Jean-François Bard

President, Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)

Encl. OCT governance fact sheet

CC Anne Lavoie, [alavoie@aefo.on.ca](mailto:alavoie@aefo.on.ca)  
Jennifer Lamarche Schmalz, [dj@agefo.ca](mailto:dj@agefo.ca)  
Benoit Dussaut, [benoit@adfo.org](mailto:benoit@adfo.org)

# Representation of French-language school systems on the Ontario College of Teachers (OCT) Council

## ISSUE

**No representation of the two French-language school systems on the OCT Council.**

## Background

Historically, three positions on the OCT Council were dedicated to French-language school system representation. Since the OCT's new governance structure was implemented, no Francophone representing a French-language school system has been a member of Council.

By virtue of its mandate, the OCT has a direct impact on the professional reality of teachers, principals, and education leaders. In this context, the OCT Council must not exclude the unique reality of French-language education from its discussions and decision-making.

## Appointment of members of Council

Ontario Regulation 345/96: Appointments requires that "at least one member of the Council [...] is Francophone." Since the regulation does not specify that this person must represent a French-language school system, whether Catholic or public, it is conceivable that this member could be, for example, a member of the College working in an immersion school, a francophile self-identifying as a Francophone, or a Francophone who enrolls his or her children in an English-language school and lives mainly in English.

## Self-regulation

Although the notion of a self-regulating profession implies the participation of the profession's main member groups in its governing bodies, two of Ontario's four school systems are not represented in the OCT's primary governing body.

## Ontario's Aménagement Linguistique Policy (PAL) and section 23 of the Canadian Charter

The PAL acknowledges the importance of "respond[ing] to the unique needs, in a minority setting, of Ontario's French-language community and its educational institutions." This recognition, which is in keeping with section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, must extend to the active participation of French-language School Board (FLSB) representatives within the primary body of the teaching profession's regulator.

## Solutions

**We believe that the absence of FLSB members deprives the OCT Council of the perspective of an entire school community experiencing distinct realities related to the minority setting in which it operates, and that this should be recognized by the Ministry of Education. AEFO, ADFO, AGEFO and CODELF believe that Regulation 345/96 should be amended so that both French-language school systems are represented on the OCT Council.**